

A. Racine & Cie.

Il y a peu de maisons de nouveautés à Montréal, tant dans la rue Saint-Paul que dans les alentours de la rue des Récollets ou sur la rue McGill, qui puisse rivaliser comme assortiment avec la maison A. Racine et Cie. D'une grande expérience pratique et disposant d'amples ressources pécuniaires, M. Racine a donné à son commerce des développements très considérables, qui mettent son établissement sur un pied de parité avec les plus fortes maisons dans sa ligne.

Il signale à l'attention des marchands, qui viennent en ville pour l'exposition, une ligne énorme de *Jobs* qu'il vend à des prix tout-à-fait irrésistibles.

Thibaudieu Bros. & Co.

Ce qui donne à la maison Thibaudieu frères & Cie une supériorité incontestable, c'est que, ayant un établissement à Londres, elle achète de première main ses marchandises sur tous les marchés de production de l'Europe. Aussi on trouve dans ses magasins de Québec et de Montréal les plus récentes nouveautés en fils de tissus de tous genres, soierie, draperie, rubannerie, bonneterie, mercerie, modes, etc., à des prix très bon marché. La maison est représentée à Montréal par M. Alfred Thibaudieu, aentilhomme accompli, qui tient dans la société montréalaise une place aussi distinguée que celle tenue par sa maison dans le commerce du Dominion.

And. Brisset & Fils

Un des problèmes de l'économie politique appliquée au commerce, consiste à chercher le moyen de mettre en contact le plus immédiat possible, le producteur et le consommateur. La maison And. Brisset & Fils a fait faire un grand pas à la solution de ce problème, en établissant un entrepot de marchandises importées, que les détaillants peuvent acheter sans avoir à payer les bénéfices d'une foule d'intermédiaires. Les articles, vins et liqueurs, conserves alimentaires, eaux minérales, bougies, etc., que tient la maison And. Brisset & fils sont vendus dans l'empaquetage d'origine, ce qui est une garantie de pureté.

E. Durocher & Cie.

Si l'on veut acheter directement ses farines des moulins du Manitoba ou du Haut-Canada, il n'y a qu'à s'adresser à l'agence générale, E. Durocher & Cie., qui fera la transaction aux prix des moulins. La maison E. Durocher & Cie fait aussi le commerce, achat et vente de toutes espèces de grains.

L. W. Telmosse & Cie.

Les marchands de la campagne n'auront guère su profiter de leur voyage à Montréal pour l'exposition, s'ils oublient de faire une visite aux vastes magasins de MM. L. W. Telmosse & Cie., Nos 242 et 246 rue St-Paul, 87 et 89 rue des Commissaires. Ils y trouveront un assortiment choisi d'épiceries et de provisions à des conditions très favorables. La maison est tout spécialement recommandée pour la qualité de ses marchandises, la variété et le bon marché de ses arachides importées, et le choix inattaquable de ses produits canadiens.

Chas Langlois & Cie.

La maison la mieux approvisionnée en beurres de choix, crèmeries, townships, etc. Achète à la campagne aux plus hauts prix. Fait les plus grosses affaires en beurre et œufs de tout le commerce canadien-français de Montréal.

Le mouvement économique aux États-Unis**De l'Economiste Français.**

Les censuses périodiques des États-Unis n'ont pas seulement pour objet de constater le développement et les conditions de la population. De très bonne heure on a considéré comme non moins nécessaire de recenser la richesse, de suivre les progrès économiques de la Confédération dans leurs diverses manifestations ; production agricole, industrie, commerce, transports. Nous aurons à rendre compte des résultats du recensement de 1890 pour chacune des branches de la production. Le recensement doit, en outre, fournir une estimation générale de la richesse, soit comme renseignement particulier sur la situation de la grande république américaine, soit comme élément indispensable à l'assiette des principales bases qui alimentent les divers budgets locaux : Etats, comtés, villes ou communes. Cette estimation a, par suite, au point de vue fiscal, une importance considérable et une application immédiate. En 1880, l'impôt sur le capital, d'après le taux de 1%, en moyenne, s'est élevé à 312,750,721 doll. Ce n'est pas la seule taxe locale, mais c'est de beaucoup la taxe principale.

On comprend facilement qu'il faut certains préparatifs, certaines données pour lever une taxation qui représente plus de 1,600 millions de francs. Le recensement n'est pas le seul instrument de préparation, mais c'est l'instrument définitif. Chaque année, les communes (townships) et les villes (cities) élisent un certain nombre de répartiteurs (assessors) chargés de distribuer entre les diverses classes des contribuables les sommes demandées par les communes, les villes, les comtés et l'Etat (state). Ces sommes sont additionnées. L'ensemble est attribué par les répartiteurs d'après les évaluations du capital mobilier et immobilier. Les fortunes inférieures à un certain chiffre ne sont pas taxées dans plusieurs Etats. Ce minimum est en général de 1,000 doll.

Dans les évaluations mobilières doivent entrer tous les biens ou capitaux de nature mobilière, tels que : actions, obligations, prêts, meubles, intérêts de commerce et d'industrie, marchandises, machines, créances, fonds publics. Dans les évaluations immobilières sont compris les terres, maisons, outils, instruments agricoles, le bétail, les provisions, les récoltes, etc. Faute par le contribuable, c'est-à-dire tout citoyen, de faire lui-même et de remettre ses évaluations, les répartiteurs y procèdent d'office.

Ce sont ces évaluations, renouvelées tous les ans, qui sont l'élément principal des estimations du recensement, qu'on peut considérer en réalité comme une sorte de reproduction, sans valeur fiscale, des évaluations locales annuelles.

De là de grandes difficultés et des réserves importantes à faire

concernant les estimations des censuses. Ces estimations n'ont qu'une valeur de seconde main. Or, les procédés d'évaluation, la nature des biens qui y sont soumis, les besoins, les idées, les mœurs, les lois des Etats et des territoires sont extrêmement dissemblables. Par suite les évaluations annuelles ont lieu dans des conditions tout à fait différentes, c'est ce que déclare formellement M. Porter qui a dirigé le recensement de 1890.

"Les lois sur les éléments des évaluations sont souvent changées, tantôt dans un sens restrictif, tantôt dans un sens extensif. Par suite, la relation entre l'évaluation et la valeur réelle des biens n'est pas fixe. Même dans les Etats où il est permis de les estimer à la véritable valeur du marché, les répartiteurs se laissent souvent entraîner par les suggestions des contribuables. Ainsi, dans le Massachusetts, la loi prescrit une évaluation à la véritable valeur et tous les rapports indiquent qu'au moins pour la *real property*, il serait difficile de vendre une propriété immobilière plus que son évaluation. Dans l'Illinois, pareille prescription de la loi ; mais les répartiteurs, qui avaient reconnu qu'en 1880 les évaluations dans cet Etat avaient été de moitié au-dessous de la vérité, ont déclaré qu'en 1890, elles étaient descendues au quart... Autre observation : dans quelques Etats les valeurs de chemins de fer ont été comprises et dans quelques autres non comprises dans les évaluations.

De là un résultat d'une importance décisive, la présence de deux évaluations, la première conforme aux estimations locales devant servir d'assiette à l'impôt et la seconde plus générale devant satisfaire l'orgueil américain. Les Américains, en cela assez différents des Anglais, sont très rétifs aux taxations directes sur la *real* ou sur la *personal property* ; par contre, ils ne se gênent pas pour croire à un développement prodigieux de la richesse américaine. La contradiction entre leurs opinions ne les embarrassent nullement et ils ne se croient pas le moins du monde tenus à traiter le fisc comme ils se traitent eux-mêmes.

Ces deux évaluations sont officielles depuis 1860 et nous pouvons les reproduire (millions de dollars) :

Années.	Evaluations fiscales.	Evaluations probables.	Differences.
1860.....	12.085	16.160	4.075
1870.....	14.070	30.000	15.930
1880.....	16.903	45.642	28.739
1890.....	24.250	62.000	37.750

D'après ce tableau, on voit qu'aux Etats-Unis, comme dans beaucoup d'Etats, l'appétit vient en mangeant en matière de fraude fiscale. En 1860, le fisc n'était frustré que de 33% et n'avait rien à dire, mais en 1870, on lui a enlevé 114% ; en 1880, 175% et 165% en 1890.

Maintenant, faut-il accepter les yeux fermés les 62 milliards de dollars, soit 320 milliards de francs ? C'est fort douteux. On nous persuadera difficilement que sur 320 milliards de francs de biens divers, 120 milliards seuls paient les taxes et que 200 milliards y échappent.

Nous ne serions donc nullement éloignés d'admettre que ces 320 milliards sont pour la parade, pour donner quelque satisfaction au *Humbug* américain.

Sur ces 24 milliards, la part de la propriété foncière (*real property*) et de ses accessoires a été évaluée à 18,933,013,124 dollars et celle de la *personal property* à 5,718,572,341 dollars. On peut discuter le premier chiffre, mais le second est absolument inacceptable. En Angleterre et en France, la richesse mobilière ne le cède guère à la fortune immobilière. La différence de deux tiers aux Etats-Unis provient des fraudes des déclarations.

En attendant, dans les distributions que nous allons faire avec les bulletins officiels, nous sommes obligé de descendre de ces chiffres fantastiques de 320 milliards et de nous borner à ne naviguer qu'entre 120 milliards ; or, partager 320 milliards ou 120 milliards entre 62 millions de têtes, donne des prorata fort différents, c'est ce que nous comptons faire toucher du doigt. Mais distribuons d'abord les 120 milliards ou 24 milliards de dollars reconnus.

Pour les évaluations, les Etats et les territoires ont été groupés de la même manière que pour le recensement de la population ; elles ont même été mises en parallèle avec les accroissements de la population.

Il est à faire ici une observation préliminaire importante. De 1850 à 1890, les Etats ont varié en nombre. On en comptait seulement trente-cinq en 1850, trente-neuf en 1860, quarante-sept en 1870, quarante-neuf en 1880 et 1890. Les comparaisons ne peuvent dès lors avoir lieu qu'entre 1880 et 1890 pour tous les Etats.

(A continuer.)

Actualités.

Mademoiselle. — Je n'aime pas ces bonbons ; les voilà qui commencent déjà à fondre.

Marchand. — Pas étonnant, mademoiselle ; sous le feu de vos beaux yeux !

— Donnez m'en six livres, s'il vous plaît.

Les journaux spéciaux disent que la mode est aux souliers bas pour les dames.

H. A. MILLER

Peintres de Maisons, d'Enseignes et de Rideaux

Tapissier et Décorateur, Doreur, Vitrier, Imitateur, Blanchisseur, etc.

1996 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Résidence, 95 rue Jacques Cartier.

Prénoveau, Tureot & Martineau
CONTRACTEURS

407 Rue BERRI, Montréal
BELL TELEPHONE 6915.